

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/01/2026 - 474 - 2020 B 00522 - 885 017 186 - A.P.G.M

BILAN SIMPLIFIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

SOCIÉTÉ APM

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 2 place Colonel Berrurier – 13150 Tarascon

RCS Tarascon n° 885 017 186

N° SIRET 88501718600010

Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024

ACTIF

Poste	Montant (€)
Immobilisations	0
Stocks	0
Créances	0
Disponibilités (compte ouvert- solde nul)	0
TOTAL ACTIF	0

PASSIF

Poste	Montant (€)
Capital social	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves	803
Report à nouveau	-1 903
Résultat de l'exercice	0
Dettes	0
TOTAL PASSIF	0

Fait à Tarascon le 20 janvier 2026
Gerald GIGNAC



COMPTE DE RÉSULTAT 2024

SOCIÉTÉ APMG

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 2 place Colonel Berrurier - 13150 Tarascon

RCS Tarascon n° 885 017 186

N° SIRET 88501718600010

Exercice clos le 31 décembre 2024

Produits	Montant (€)
Chiffre d'affaires	0
Autres produits d'exploitation	0
Total Produits	0

Charges	Montant (€)
Achats et variations stocks	0
Charges externes	0
Impôts et taxes	0
Charges de personnel	0
Charges financières	0
Autres charges	0
Total Charges	0
Résultat de l'exercice	0

Fait à Tarascon le 20 janvier 2026
Gérald GIGNAC



APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Le soussigné, Monsieur GIGNAC Gérald, Président et associé unique de la SARL APMG, SASU au capital de 1 000.00€, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n° 885 017 186 et dont le siège social est situé au 2 place Colonel Berrurier 13150 TARASCON (Bistrot la Place), a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2024, établi le présent rapport.

Il est rappelé que la société n'a exercé **aucune activité** au cours de l'exercice considéré.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
- l'affectation du résultat

Première décision :

Monsieur Gignac Gérald, Président et associé unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024 présentés en annexe et se soldant par un résultat nul (0€).

Deuxième décision :

Monsieur Gignac Gérald, Président et associé unique, constate qu'en l'absence de résultat à affecter (résultat nul), aucune affectation n'est nécessaire.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès verbal, signé par Monsieur GIGNAC Gérald, associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Tarascon le 20 janvier 2026

Président et associé unique
GIGNAC Gérald

